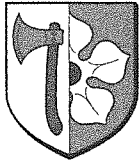


COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant réglementation temporaire de
circulation rue du cimetière du 5 au 15
octobre 2026**

Le Maire de la Commune de Schirrhein

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles, L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants, L2541-1, L2542-1
- VU le Code Routier, notamment l'article R225,
- VU la demande présentée le 22 septembre 2026 par la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- Considérant l'incidence travaux de reprise d'un effondrement de la voirie au droit du réseau d'assainissement, rue du Cimetière, à l'angle de la rue du Stade, à Schirrhein, du 5 au 15 octobre 2026,

ARRETE

- Article 1 : La circulation des véhicules, rue du Cimetière, sera interdite et le stationnement interdit, dans la zone des travaux, entre le 5 et 15 octobre 2026.
- Article 2 : Une déviation sera mise en place via la rue du Foyer, la rue Principale et la rue Stade.
- Article 3 : L'entreprise intervenante, ARTERE de Marlenheim, installera les dispositifs de signalisation conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bischwiller,
 - Monsieur le Directeur du CEI de la C.E.A. de Soufflenheim
 - la SDEA
 - L'affichage.

Le Maire



Patrick SCHOTT